sus que de savoir mettre en action, de la manière la plus avantageuse pour lui, les individus mariés ou non qui se trouvent à sa disposition.

### § II. — Du nombre des aides agricoles.

Le nombre des serviteurs qu'il convient de prendre à gages, pour exploiter un domaine, peut varier par tant de causes souvent fort importantes, que nous ne pourrons que jeter un coup d'œil sur celles auxquelles on peut attribuer une influence prépondérante et qui sont dues soit à des circonstances générales, soit aux travaux qu'exige l'exploitation des fonds.

#### A. *Circonstances générales.*

La première chose qu'il convient d'examiner, relativement au personnel, lorsqu'on organise un établissement, c'est de discuter les avantages qui peuvent résulter de confier une part plus ou moins grande dans l'exécution des travaux à des serviteurs à gages ou à des manouvriers. A ce sujet, THAÏR pense que les circonstances locales peuvent seules servir à décider la question : « quelquefois, dit-il, ces circonstances ne permettent pas de choix ; d'autres fois elles n'en laissent qu'un limité, et rarement ce choix est entièrement libre.

« Il semble, ajoute-t-il, qu'en général on doive attendre des employés admis au sein de la famille plus d'attachement, plus de dévouement aux intérêts du maître et plus de fidélité. La certitude de les avoir constamment sous la main pour les travaux qui ne souffrent aucun délai et qui se poursuivent chaque jour, l'inspection, le contrôle, l'autorité qu'on peut exercer sur eux, la dépendance, l'obéissance plus immédiate qu'on doit en attendre, la responsabilité qu'on peut faire peser sur eux, enfin la plus grande quantité de travail qu'on en obtient généralement quand ils sont honnêtes et actifs, tout cela parle en faveur des employés à l'année. Mais, d'un autre côté, les ouvriers à la tâche ou à la journée n'exigent pas autant de soins de la part de l'entrepreneur; on les engage au moment du besoin et on les congédie à volonté lorsque le besoin a cessé ou lorsqu'on est mécontent de leur travail ; enfin le prix de ce travail est généralement moins cher que celui des aides à l'année.

Voyons, maintenant, quelles sont les circonstances auxquelles on doit avoir égard quand on organise cette branche du service.

Il faut d'abord prendre en considération la *population* qui environne le domaine et sa condition. Si cette population se compose d'agriculteurs grands ou petits cultivant pour leur propre compte ; si le nombre des manouvriers est peu considérable et la main-d'œuvre à un prix élevé ; si ces derniers sont inhabiles, dépourvus d'intelligence, paresseux, voleurs ; si enfin, au moment des grands travaux agricoles, on éprouve des difficultés pour se procurer les bras dont on a besoin, alors il faut se résoudre à ne compter pour l'exécution de ces travaux, et pendant la majeure partie de l'année, que sur les forces des serviteurs attachés à demeure à l'établissement, et s'assurer par conséquent le concours d'un personnel plus nombreux. Au contraire, si la population ouvrière est abondante, si les salaires sont peu élevés, si les travailleurs sont actifs, habiles, intelligens et consciencieux, alors on trouve toujours de l'avantage à louer leurs services aux moments seulement où on en a besoin, et à diminuer le nombre des serviteurs à gages.

Certaines *circonstances locales* ne permettent pas d'hésiter sur le choix qu'on doit faire : ainsi l'expérience a prouvé que, près des grandes villes, comme Paris et Londres, ou divers centres d'activité industrielle qui enlèvent aux champs les hommes les plus valides et les plus actifs, et où ceux qui restent exigent un salaire élevé, imposent des conditions onéreuses, et en outre sont négligens, vicieux et indociles, les fermiers diminuent autant qu'ils le peuvent le nombre de leurs serviteurs à gages, bien certains qu'ils sont de ne pas manquer de bras au moment du besoin, une légère augmentation dans le prix du travail suffisant pour attirer chaque année dans ces localités des ouvriers robustes et laborieux, qui accourent quelquefois d'une distance considérable et des pays pauvres ou chargés de population au moment de la moisson, de la fenaison ou des vendanges, etc.

Les *habitudes agricoles* d'un pays servent aussi à déterminer le choix d'un agriculteur; par exemple, dans plusieurs comtés de l'Angleterre où domine la grande culture, les fermiers n'ont généralement qu'un très petit nombre de serviteurs à gages; un seul agent suffit souvent pour une exploitation très considérable, les travaux sont exécutés pour la plupart par des journaliers ou à l'entreprise. En Flandre, au contraire, où la petite culture est répandue et où chaque instant de l'année est consacré à donner des façons à la terre et à une foule de travaux manuels, les fermiers, même sur de très petits fonds, ont des domestiques à l'année, et on y rencontre fort peu d'individus qui cherchent leurs moyens d'existence dans des travaux à la journée.

Sous un *climat* très variable et où le nombre des jours où l'on peut se livrer avec sécurité aux travaux des champs est généralement borné, et où il faut par conséquent savoir profiter avec habileté de ceux qui sont favorables, il est toujours prudent et souvent même moins dispendieux d'entretenir à l'année un personnel plus nombreux que de compter sur le secours des travailleurs à la journée, dont les bras peuvent manquer au moment du besoin, ou qui deviennent alors d'autant plus exigeans que la concurrence des fermiers du canton qui craignent de compromettre leurs récoltes, fait souvent monter les salaires à un taux exagéré.

Il est certains travaux, tels que ceux pour la *surveillance* des travailleurs, dont généralement les aides peuvent mieux s'acquitter que des journaliers ; il en est d'autres de *confiance*, comme le transport des denrées sur les marchés, l'inspection des greniers, granges, etc., la distribution économique des récoltes consommées à la ferme, qui ne peuvent également être exercés que par des serviteurs à